

École Maternelle La Fontaine - Fontenilles

Procès-Verbal du Conseil d'école du 17 octobre 2023

I - FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE

Equipe enseignante Rentrée 2023

2 postes en service civique sont encore à pourvoir

Rappel des règles de fonctionnement du Conseil d'école : L'Inspecteur de circonscription (IEN), le Maire ou son représentant, l'adjoint ou le conseiller désigné par le conseil municipal, la directrice et les enseignants, un des membres du Rased, les représentants de parents d'élèves élus (en nombre égal à celui des classes), le délégué départemental de l'éducation nationale (DDEN), siègent de droit au Conseil d'école. Toutefois, d'autres personnes peuvent être invitées afin d'apporter des précisions sur diverses questions (responsable ALAE, responsable des ATSEMs...).

Le Conseil d'école se réunit une fois par trimestre et éventuellement sur demande de l'IEN, du Maire, de la directrice, ou de la moitié des membres. Lorsqu'un vote est nécessaire, il sera fait à main levée, sauf en cas de demande contraire d'au moins un des membres.

Le procès verbal de chaque conseil sera envoyé par courriel à chacun de ses membres, et affiché sur les panneaux d'affichage de l'école.

Ce procès verbal ne peut être publié sur des sites internet, y compris celui de la Mairie.

Les associations de représentants d'élèves qui souhaitent en faire un retour devront publier leur propre compte-rendu, en enlevant le cas échéant les noms des personnes ayant exprimé leur souhait de ne pas voir leur nom y apparaître.

Horaires de l'école :

Matin : 9h - 12h Après-midi : 14h05 - 16h20

Comme précisé dans le règlement intérieur de l'école, après 9h00 et 14h05, aucun élève ne pourra être admis (les portes de l'école seront fermées). Les parents qui le souhaitent pourront alors ramener l'enfant à l'école aux heures de récréation : entre 10h30 et 11h le matin et entre 15h30 et 15h45 l'après-midi.

Bilan des élections de représentants de parents d'élèves

Les votes ont eu lieu uniquement par correspondance.

Nombre d'inscrits : 219 Nombre de votants : 95 Bulletins blancs ou nuls : 11

Bulletins exprimés pour l'APE : 84

Sièges attribués à l'APE : 5

Le taux de participation est de 43.38 %. Le taux de participation l'année passée était de 48.10 %.

Effectifs

À ce jour, 119 élèves sont inscrits, pour 5 classes (quelques arrivées sont envisagées par la mairie)

La répartition en est la suivante :

1 classe de Petite Section	25 élèves
1 classe de Petite Section / Moyenne Section	25 élèves (15 PS / 10 MS)
1 classe de Moyenne Section	24 élèves
1 classe de Grande Section 1	22 élèves
1 classe de Grande Section 2	23 élèves

(Obligation d'un maximum de 24 élèves en GS)

Scolarité obligatoire pour les enfants à partir de 3 ans

En début d'année, les parents des élèves de petite section ont pu, s'ils le souhaitent, demander un aménagement du temps scolaire. Cette demande est transmise et validée par l'inspecteur de circonscription. Cet aménagement concerne la présence des enfants l'après-midi uniquement, pas le mercredi matin : cela concerne 5 enfants qui ne viennent pas l'après-midi.

Les parents ont dû s'engager pour l'année, mais l'aménagement peut être revu en cours d'année scolaire (après discussion avec l'enseignant).

Les autres enfants de petite section restent à l'école toute la journée, voire plus pour ceux qui vont aussi à l'ALAE matin et soir.

Cet aménagement de la scolarité ne concerne que les enfants de petite section.

Absences des enfants : il est impératif de signaler l'absence d'un enfant avant 9h si possible soit par téléphone, soit par mail. Préciser le nom, la classe et la durée de l'absence. Si une absence se prolonge, il faut le signaler par téléphone ou par mail (sur l'adresse mail de l'école uniquement).

Aucun accusé de réception des messages ne sera fait.

Toute absence doit être ensuite justifiée par écrit (sur papier libre). Le certificat médical est obligatoire uniquement pour toute maladie contagieuse.

RASED : Mme DIOP (psychologue scolaire) est présente une journée par semaine sur le groupe scolaire. Elle peut être sollicitée directement par mail par les parents (pas de suivi individuel des enfants).

Règlement intérieur :

- La référence est le règlement type des écoles maternelles et élémentaires publiques de Haute-Garonne 2019, consultable dans son intégralité sur le site de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de la Haute-Garonne (rubrique Vie de l'élève).

Seule modification faite : Changement du nom du gestionnaire de l'ALAE (LEC remplace la CCGT)

- Le règlement intérieur de l'école est approuvé par le Conseil d'école. Il est voté à l'unanimité.

Il sera affiché à l'extérieur de l'école et publié sur le site de la Mairie ainsi que sur ceux des représentants de parents d'élèves.

Il ne sera plus photocopié systématiquement pour toutes les familles (seulement sur demande).

Les parents devront signer dans le cahier de liaison un mot attestant qu'ils en ont pris connaissance.

Sécurité :

Un exercice d'évacuation incendie a été effectué le mardi 26 septembre à 10h20 et s'est très bien déroulé. Tout le monde était prévenu. Durée de l'évacuation : 1 minute. Un autre exercice est à prévoir au cours de l'année scolaire (envisagé sur le temps de sieste). Personne ne sera averti.

Un PPMS (Plan Particulier de Mise en Sureté) « attentat-intrusion » a été réalisé le 3 octobre. Tout s'est très bien passé.

Son objectif est d'apprendre aux enfants les gestes qui peuvent sauver en cas d'intrusion, à savoir :

- Se mettre à l'abri, s'allonger au sol, rester silencieux
- Répondre instamment aux consignes de l'adulte

En maternelle, nous ne parlons pas d'exercice PPMS Attentat-Intrusion, nous exerçons les élèves par le jeu : s'entraîner à se cacher en silence. La répétition de séquences pédagogiques habituelles permet d'enrichir progressivement les consignes sans créer de panique.

Un autre exercice pour les risques météorologiques ou d'émanation de matières dangereuses aura lieu au cours de l'année.

A la suite de l'attaque à l'arme blanche, perpétrée, le vendredi 13 octobre, à Arras, et compte tenu de la dégradation brutale de la situation au Proche-Orient, la Première ministre a décidé d'élever la posture VIGIPIRATE au niveau "**Urgence attentat**" sur l'ensemble du territoire.

Des précisions sont données avec les instructions dont nous avons été destinataires le 16 octobre. Il est possible que d'autres instructions nous soient communiquées ultérieurement.

Les voyages et les sorties scolaires restent autorisés.

Ainsi, les séances de natation, les sorties « cinéma »... peuvent avoir lieu.

Les activités prévues dans les gymnases, salles municipales, dojos... (bâtiments fermés) à proximité de l'école peuvent également avoir lieu. Veiller à ce que les portes soient fermées à clé de l'intérieur contacter les associations qui utilisent le dojo sur les mêmes créneaux pour que les portes restent verrouillées).

Ce sont les activités de course, cross, randonnée pédestre... se déroulant à l'extérieur de l'école (dans des espaces « ouverts ») qui sont à reporter ou à organiser à l'intérieur de l'enceinte scolaire.

Dans le cadre du dispositif Vigipirate, voici les principaux éléments qui nous concernent.

Point d'attention sur les manifestations en extérieur.

Effort particulier de vigilance à porter : aux activités sportives ; aux activités et aux déplacements de groupes de mineurs.

En local, un contact avec les correspondants police-gendarmerie est recommandé afin d'aider les organisateurs dans leur appréciation du risque.

Maintien du renforcement de la vigilance aux abords et des contrôles aux accès des établissements.

Les mesures de contrôle peuvent notamment consister en des dispositifs de filtrage et d'inspection visuelle des sacs.

Sensibilisation à la détection et au signalement de comportements suspects, notamment auprès du personnel d'accueil.

Tout comportement suspect donnera lieu à un appel au 17.

Evaluation d'école

Toutes les écoles vont être concernées à tour de rôle par cette évaluation (2023-2024 : Evaluation d'école)

Elle permet à l'école d'interroger son fonctionnement, sa stratégie, son organisation et ses actions pédagogiques, périscolaires mais aussi ses impacts sur les acquis des élèves, les parcours, le bien-être des élèves, les conditions de travail des acteurs, la place dévolue aux parents et enfin son ouverture et les liens tissés avec son environnement.

Elle aboutit à la proposition d'axes de développement.

4 domaines sont à explorer :

- Les apprentissages et parcours des élèves, l'enseignement
- Le bien-être de l'élève et le climat scolaire
- Les acteurs et le fonctionnement de l'école
- Environnement institutionnel et partenariat

Phase d'autoévaluation	Retour du rapport d'autoévaluation	Evaluation externe (lecture du rapport – visite – rédaction du rapport final)	Restitution aux écoles
Septembre à janvier	15 janvier 2024	MI- janvier à fin mai	Juin 2024

Le rapport final sera présenté de manière synthétique au dernier conseil d'école

2024-2025 : Rédaction du projet d'école

Mairie

Toutes les commandes de matériel scolaire doivent être passées au retour des vacances de Toussaint dernier délai pour que les budgets soient clos en décembre (année civile).

- Budget :

La Mairie alloue pour l'année scolaire 2023/2024 un budget de 6 365 € pour les activités éducatives (sur une base de 119 élèves) :

- 25 € / élève pour le fonctionnement pédagogique (25 x 119 = 2 975 €)
- 1 200 € de subvention pour la coopérative
- 10 € / élève pour les bus à l'occasion des sorties pédagogiques (10 x 119 = 1 190 €)
- 800 € pour le fonctionnement (papier, courriers, bureau)

Et

- 1000 € pour Noël ? (en attente de confirmation par la mairie)
- Un spectacle de Noël

Le budget alloué, notamment pour les transports, ne permet de financer que la sortie à la ferme en mars-avril.

Le budget de fonctionnement pour les classes est lui aussi de plus en plus serré compte-tenu de l'augmentation du prix des fournitures scolaires.

Lors d'un entretien récent, Monsieur le maire a été informé de cet état de fait et une réflexion sera menée en mairie à ce sujet.

II – ALAE

En maternelle, les projets sont menés sur une ou deux périodes (plus d'intervenant extérieur pour le moment).

Les TAP sont proposés le lundi, mardi et jeudi. Les parents inscrivent leur enfant le jour qui leur convient. Les enfants choisissent leur activité TAP (2 activités chaque jour) en fonction de leur envie. Elles sont ouvertes à tous les enfants et ne sont pas obligatoires si l'enfant ne souhaite pas participer. Si un enfant est inscrit, les parents viendront le chercher après 17h30.

Une activité est également proposée le vendredi mais sans inscription préalable.

Toute demande liée à la restauration, l'ALAE ou l'ALSH doit être faite auprès de la mairie (inscription, réservation, facturation).

III - PROJETS DE L'ANNEE (les projets seront adaptés en fonction de l'urgence attentat en vigueur à ce jour.

Au vu des fortes augmentations des prix des bus, la programmation des sorties pourra être reconsidérée.

- **Semaine du goût** : La semaine du 16 au 22 octobre, toutes les classes mènent des ateliers pour éveiller les jeunes gourmets aux différentes saveurs, aux produits, à leurs origines et à la façon de les consommer. Pascal, le chef cuisinier de la cantine, viendra mercredi matin animer un atelier chez les GS.

- **Sortie au musée des abattoirs** pour les 2 classes de GS : visite et ateliers autour de Giacometti (le 20/10 pour les GS2 et le 01/12 pour les GS1)

- **Cinéma** : Nous programmons pour toutes les classes une sortie au cinéma Véo de Colomiers (Le 13 novembre pour les 2 classes de grande section et le 24 novembre pour les petites et moyennes sections).

- **Chorale d'école** : En période 2 (retour des vacances de Toussaint)
Les enfants chanteront ensemble tous les mercredis matin (~30 minutes).

- **Noël** : « Soirées portes ouvertes » aux parents pour venir admirer les travaux des classes si le contexte le permet.

Nous réfléchissons à un cadeau pour l'école que nous pourrions offrir grâce au budget de 1 000 € attribué par la mairie.

Le spectacle de Noël est programmé le 19/12.

- Médiathèque

L'équipe de la MédiaLudo propose cette année une animation portée par une intervenante professionnelle : Annabel Tuc-Chanteau, médiatrice autour du livre jeunesse et plasticienne, crée et anime ses propres Tapis dans le cadre de son association, "Les ateliers L'Hibouquine".

Cette animation est proposée à 4 classes de la maternelle La Fontaine et à 4 classes de la maternelle Génibrat. La classe de petite section de Mme Bray n'a pas été incluse dans ce projet prévu pour 8 classes uniquement. Une 9^{ème} séance est envisageable aux frais de la coopérative scolaire (environ 145 €).

- **Galette** : Une fête de la galette sera organisée avec une fabrication de couronnes par les élèves.

- **Carnaval** : le 22/03/2024

Fabrication de coiffes par les élèves. Le thème proposé par l'APE : l'espace.

Prévoir d'inviter la crèche si cela est possible.

- **Sortie à la ferme** : Une journée à la ferme de Seissan est prévue pour tous les enfants de l'école : le 18 mars pour les 2 classes de GS, le 2 avril pour les PS1 et le 4 avril pour les PS/MS et les MS1.

- **Classe dehors des GS1** : Tous les vendredis après-midis, quand le temps le permet, les élèves se rendent au parc de la Cazalère pour y mener des activités en lien avec le projet de classe.

- **Classe découverte PS1 en période 5** : Le projet est encore à l'étude (séjour sur 2 nuitées à Eup).

- **Rouler pour la flamme olympique** : Projet départemental auquel les 5 classes sont inscrites.

- **Les incorruptibles** : Projet de lectures d'albums (PS/MS et GS2)

Coopérative scolaire

La coopérative scolaire est utilisée pour aider à financer des projets de classe ou d'école.

A ce jour, le solde de la coopérative est de 7 133 €.

Subvention de la mairie : 1 280 €

Don APE : 989,44 €

Participation volontaire des familles pour l'année scolaire 2023/2024 : 1 730€

Une réflexion est menée au sein de l'équipe enseignante pour supprimer la participation volontaire des familles et demander à chacun de participer pour chaque sortie. Il sera cependant toujours possible d'aider les familles en difficulté financière afin que ce point ne soit pas une raison de refus pour leur enfant pour participer à une sortie.

Les photographies ont rapporté la somme de 1 040.40 €

La photo individuelle se déroulera le jeudi 09/11.

Une commande de matériel de motricité a été faite grâce aux dons de l'APE (montant 1 010 €).

Prochains conseils d'école : mardi 12/03/2024 à 17h30 et mardi 25/06/2024 à 17h30

Clôturé à 19h30